LIFEN
Société par actions simplifiée au capital de 2 361 879,37 euros
Siège social : 43-45 rue de Saint Pétersbourg - 75008 Paris
809 854 060 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 28 MAI 2026

Franck Le Ouay, agissant en qualité de président de la Société,

constate qu'au résultat de l'exercice de 80 849 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise par les personnes et dans les proportions visées en annexe aux présentes décisions, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 5 635,13 euros, pour être porté de 2 361 879,37 euros à 2 367 514,50 euros, par l'émission d'un nombre total de 563 513 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro l'une, représentant un montant total, prime d'émission incluse, de 68 612,20 euros qui a été libéré intégralement en numéraire par versements sur le compte bancaire de la Société,

en conséquence de ce qui précède, **décide** de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts :

(i) Il est ajouté le paragraphe rédigé comme suit à la fin de l'article 6 « Apports » :

« A la suite de l'exercice de 80 849 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, le Président, par décision en date du 28 mai 2026, a constaté l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 5 635,13 euros, par l'émission de 563 513 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, pour le porter de 2 361 879,37 euros à 2 367 514,50 euros. »

(ii) L'article 7 "Capital social" est modifié comme suit :

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 2 367 514,50 euros.

Il est divisé en 236 751 450 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement libérées, dont :

- *86 394 508 actions ordinaires,*
- *35 218 827 actions ordinaires dites de « catégories A » aux fins d'identification,*
- *45 989 964 actions ordinaires dites de « catégories B » aux fins d'identification, et*
- *69 148 151 actions ordinaires dites « actions C » aux fins d'identification.*

Chacune de ces actions ayant des droits identiques et ne constituant pas des catégories d'actions distinctes »

Le président